



AR Prefecture
S.I.L.C.E.N.

006-24060031201107280100109-V2

Reçu le 30/07/2021

Publié le 30/07/2021

6 Rue Xavier de Maistre - 06100 NICE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉQUIPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU
Territoire des Cantons de LEVENS, CONTES, L'ESCARÈNE et NICE

☎ 04 93 84 80 26

☎ 04 93 98 95 00

✉ silcen@wanadoo.fr

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau

Exercice 2020

*Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales*

1) Caractéristiques techniques du service	5
1.1) Organisation administrative du service.....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service	5
1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	5
1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	6
Points de prélèvement	6
1.5) Volumes produits.....	6
1.5.1) Points de production.....	6
1.6) Nombre d'abonnements.....	6
1.6.1) Répartition des abonnés par commune.....	7
1.7) Volumes vendus.....	7
1.8) Linéaire du réseau de desserte	7
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	9
2.1) Fixation des tarifs en vigueur	9
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas).....	9
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	9
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	10
2.2.3) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0).....	10
2.3) Recettes d'exploitation	10
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	10
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	11
3) Indicateurs de performance d'eau potable.....	11
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la DDASS).....	11
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)	12
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	13
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	13
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS).....	13

AR Prefecture

006-240600031-20210723-AFP2021009-DE
Reçu le 30/07/2021
Publié le 30/07/2021

4) Financement des investissements13

- 4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....13
- 4.2) Etat de la dette.....14

AR Prefecture

006-240600031-20210723-APP021008-DE
Reçu le 30/07/2021
Publié le 30/07/2021

**Indicateurs applicables en eau potable
à fournir dans le cadre du SISPEA**

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P155.1 : taux de réclamations

1.1) Organisation administrative du SILCEN

Le S.I.L.C.E.N. regroupe les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Castagniers, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, Duranus, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët-de-L'Escarène.

Parmi elles, les communes ayant transféré leur compétence eau potable sont les communes de Berre-les-Alpes, Blausasc, Châteauneuf-Villevieille et Contes et l'Escarène pour une partie de son territoire. Le service d'eau potable regroupe donc cinq communes.

Le service assure la distribution d'eau potable pour certains quartiers sur les communes de Cantaron, et Peillon.

Il délivre de l'eau en gros, au titre de secours, aux communes de Cantaron, Contes (régie), Drap, l'Escarène et Peillon.

Les missions du service sont:

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat, signé en date du 16 décembre 2011, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 10 ans.

1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 11 400 habitants environ.

1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

AR Prefecture Points de prélèvement 006-240600031-20210723-AEP2021009-DE Reçu le 30/07/2021 Publié le 30/07/2021 Ouvrage		Débit nominal [m ³ /h]
Station de La Sagna	Nappe profonde karstique	345

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

1.5) Volumes produits

1.5.1) Points de production

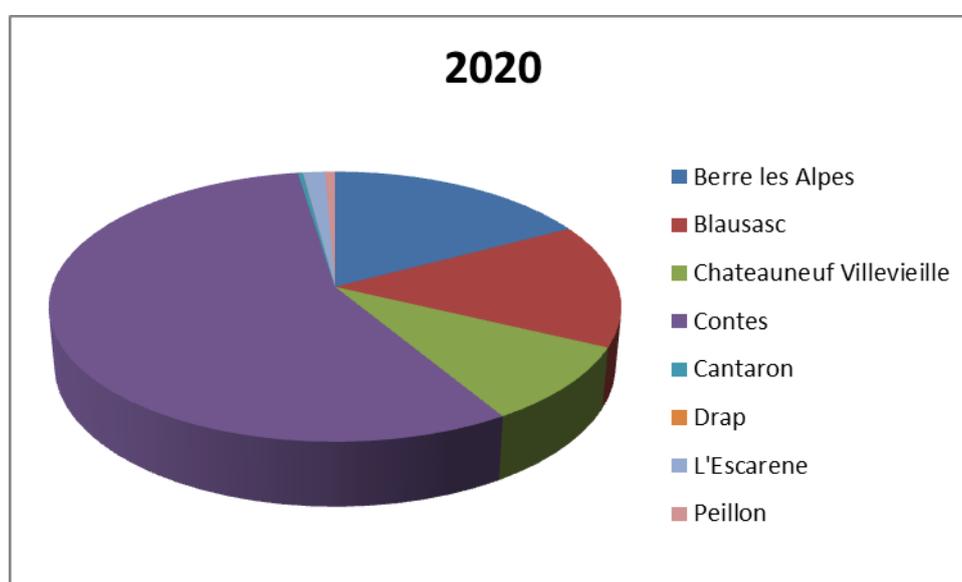
Ouvrage	Production 2019 [m ³]	Production 2020 [m ³]	Variation (%)
La Sagna	1 408 784,00	1 465 079,00	3,9960

1.6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2019	2020	Variation (%)
Nombre total d'abonnements service SILCEN	4 511	4 634	2,7267

1.6.1) Répartition des abonnés par commune

AR Prefecture		
006-240600031-20210723-AEP2021009-DE Reçu le 30/07/2021 Publié le 30/07/2021	2019	2020
Berre-les-Alpes	773	798
Blausasc	675	689
Châteauneuf-Villevieille	418	429
Contes	2 535	2 606
Cantaron	15	15
Drap	1	1
L'Escarène	67	67
Peillon	28	29
total	4 512	4 634



1.7) Volumes vendus

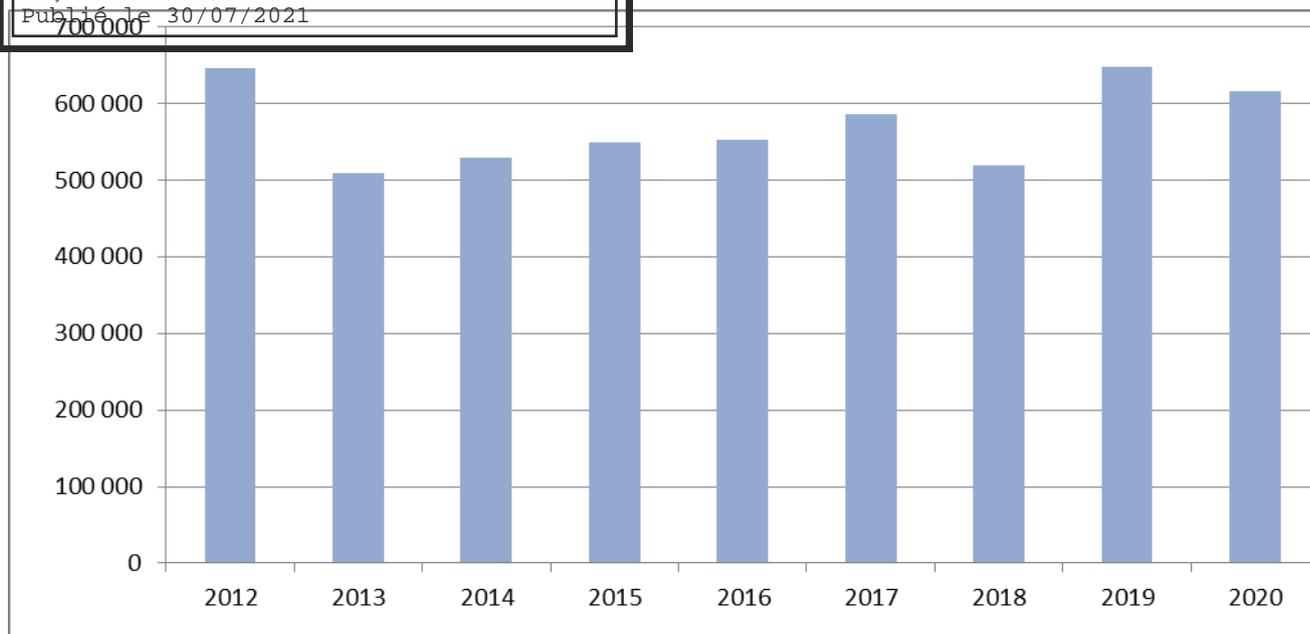
Volumes vendus	2019	2020	Variation (%)
Total des volumes vendus - service SILCEN	648 561	615 839	-5,0453

La période retenue pour le calcul des volumes est : l'année civile

006-240600031-20210723-AEP2021009-DE

Reçu le 30/07/2021

Publié le 30/07/2021



1.8) Linéaire du réseau de desserte

Linéaire	2019	2020	Variation (%)
Linéaire du réseau hors branchements en km service SILCEN	136,29	136,46	0,1233

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

AR Prefecture

006-240600031-20210723-AEP2021009-DE

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

Publié le 30/07/2021

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 8 décembre 2011).

Pour la collectivité en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

2.2) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance :

- semestriellement

Les volumes sont relevés :

- semestriellement

Les consommations sont payables au vu du relevé.

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2008 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	2019	2020
Redevance pour pollution domestique	0,27	0,28

2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

AR Prefecture

006-240600031-20210723-AEP2021009-DE
 Reçu le 30/07/2021
 Publié le 30/07/2021

	Designation	2019	2020	Variation (%)
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	36,6600	37,3300	1,8276
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,7801	0,7944	1,8331
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	38,0000	38,0000	0,0000
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,6393	0,6393	0,0000

2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Document joint en annexe

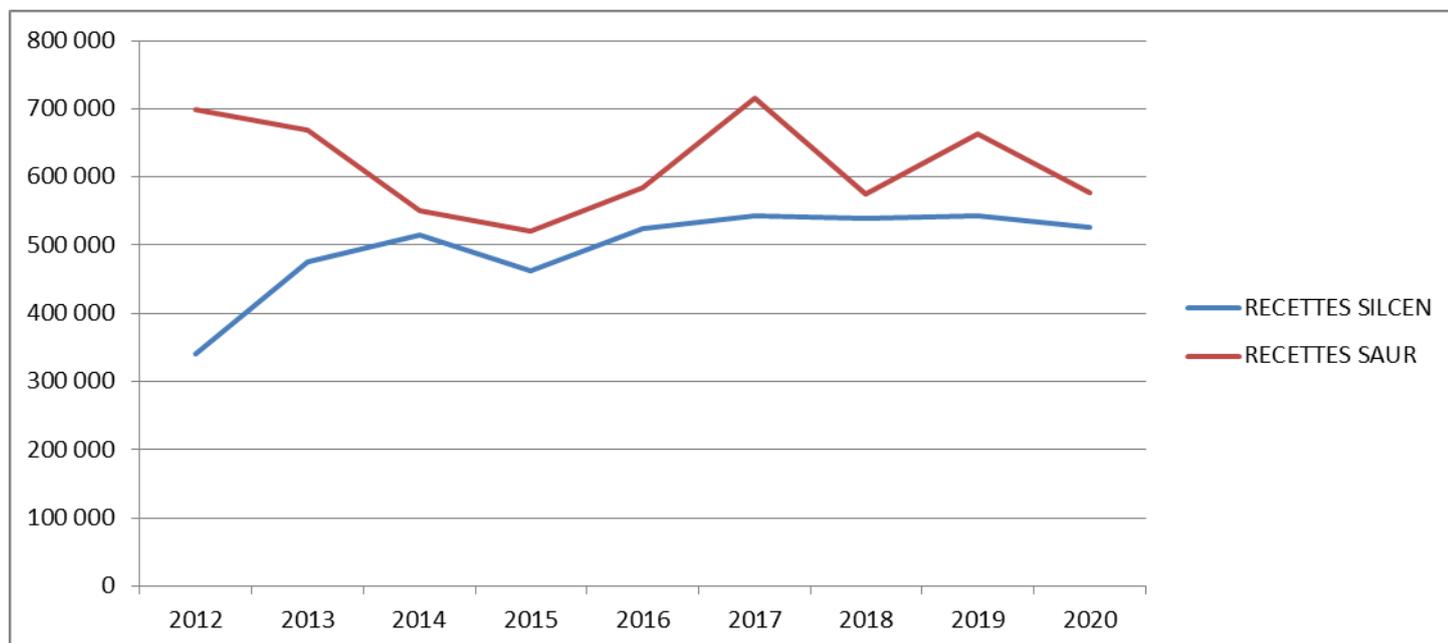
2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité perçue durant l'année

	2019	2020	Variation (%)
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés (en euros)	543 523,84	527 022,56	-3,0360

2.3.2) Recettes de l'exploitant

AR Prefecture			
006-240600031-20210723-AEP2021009-DE Reçu le 30/07/2021 Publié le 30/07/2021	2019	2020	Variation (%)
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés (en euros)	662 500	576 600	-12,9660



3) Indicateurs de performance d'eau potable

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la DDASS)

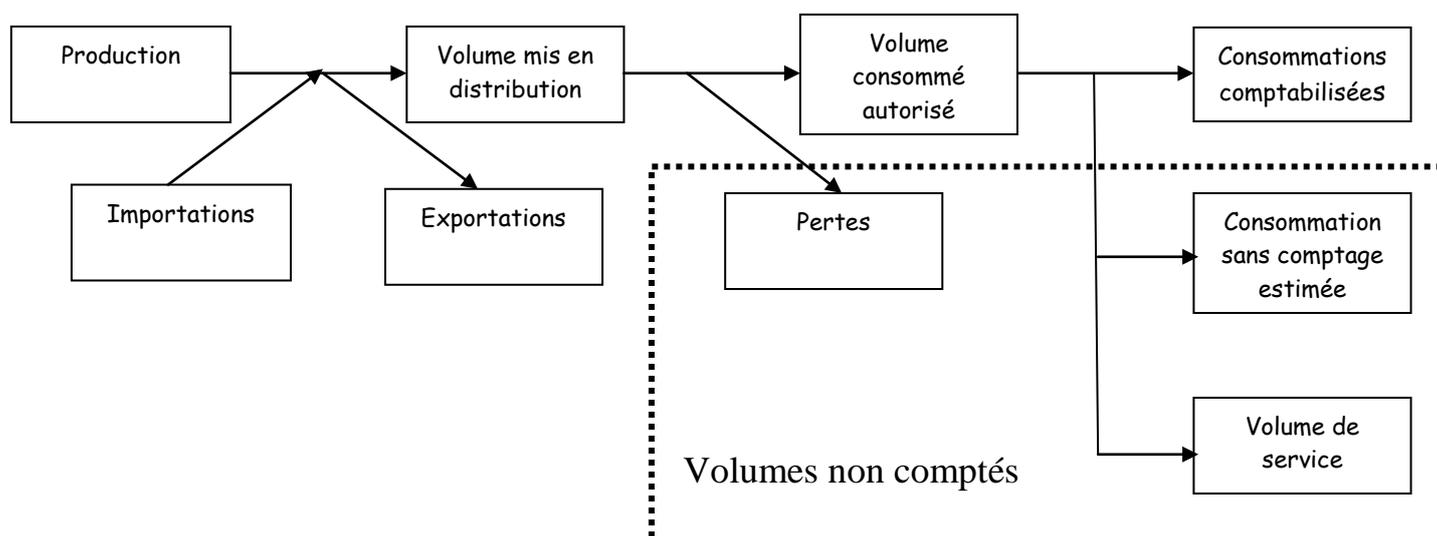
	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité
Conformité bactériologique (P101.1)	17	100
Conformité physico-chimique (P102.1)	17	100

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable

(P202.2) AR Prefecture

006-240600031-20210723-AEP2021009-DE
 Reçu le 30/07/2021
 Publié le 30/07/2021

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (<i>quels que soient les autres éléments détenus</i>)	Non	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	10	10
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	10	10
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	Oui	10	0
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Non	10	0
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements	Non	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations	Oui	10	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations	Oui	10	10
TOTAL			100	70



3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 48,06 %.

3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 16,07 m³/km/jour.

3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 15.28 m³/km/jour.

3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 0.31 %.

3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 100 %.

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics

Montant total des dépenses 2020	Montant total des subventions encaissées en 2020
306 621.78 €	289 338.73 €

4.2) Etat de la dette

AR Prefecture	2019	2020
006-240600031-20210723-AEP2021009-DE Reçu le 30/07/2021 Publié le 30/07/2021		
Encours de la dette au 31 décembre 2020 - SILCEN (emprunts + avances Agence de l'Eau)	312 776.43 €	250 228.85 €

⌘⌘ ⌘⌘
⌘⌘

AR Prefecture

006-240600031-20210723-AEP2021009-DE
Reçu le 30/07/2021
Publié le 30/07/2021

ANNEXES